

Concours International « Giovani Idee » 2017-2018

RÈGLEMENT

1. Les Organisateurs

Le Concours International est promu par l'Association « Giovani Idee » (« Jeunes Idées ») dans le cadre du projet triennal 2016-2019 intitulé « Abitare l'Europa » (« Habiter l'Europe »), que l'Association a élaboré en se référant aux priorités incluses dans le programme de mandat du Président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker: travail, environnement, immigration.

2. Les destinataires du Concours

Le Concours est ouvert aux élèves âgés de 14 à 18 ans des Lycées - publics et privés - des pays de l'UE et des pays éligibles.

Il est permis à toute la classe et à des groupes interclasses de participer.

Les œuvres réalisées de façon autonome par des élèves ou des groupes d'élèves, sans rapport avec des projets éducatifs globaux impliquant une ou plusieurs classes, ne seront pas acceptées.

3. Les objectifs du Concours

Le Concours engage les étudiants participants à formuler des propositions sous la forme d'œuvres créatives en mesure d'alimenter un débat sur l'Europe d'aujourd'hui et de demain, avec un accent particulier sur la question de immigration.

C'est l'une des priorités du programme politique de la Commission européenne car, avec l'emploi et l'environnement, il s'agit d'aspects fondamentaux dans le processus de construction de l'Europe des Peuples. Des travaux des concurrents nous attendons une contribution d'idées et de propositions innovantes qui mettent en évidence une connaissance correcte du phénomène d'immigration et de ses lignes évolutives, selon une vision critique et proactive, reconnaissant l'immigration comme "un signe des temps" à travers lequel lire les profonds changements qui se produisent en Europe, dans les différents pays de l'Union et dans le contexte mondial.

En même temps, le concours désire

- créer des occasions pour les jeunes de combiner leurs exigences de connaissances, des méthodes d'enseignement originales, qui impliquent des méthodes d'apprentissage et la satisfaction motivationnelle ;
- offrir des possibilités de rencontres et de dialogue interculturel entre les jeunes des pays de l'UE, afin de favoriser le potentiel éducatif appartenant aux différentes identités culturelles ;
- encourager les jeunes à s'impliquer davantage dans la vie collective, en favorisant le développement de l'autonomie, le sens des responsabilités, l'esprit d'initiative, la collaboration, la solidarité.

4. Le Sujet de l'édition 2017-2018

"A la recherche d'un avenir ... les visages des migrants sur les routes de l'Europe"

Les participants à la compétition développeront le sujet assigné en considérant les trois éléments clés qui représentent la clé pour comprendre le phénomène migratoire et sa variation dans le temps et l'espace: FRONTIÈRES, MIGRATION, CITOYENNETÉ.

Partant de l'hypothèse qu'il n'y aurait pas de migration sans frontières et que la mondialisation se répercute sur les migrations et sur les frontières, apportant progrès et turbulences, les concurrents devront faire attention à la recherche sur certains aspects essentiels du sujet:

- Les raisons pour lesquelles aujourd'hui émigre, le type de migration, son évolution, les caractéristiques des frontières à franchir, du pays à atteindre
- Dans quelle mesure le progrès technologique et le développement des transports ont modifié le comportement des migrants d'aujourd'hui par rapport au passé.
- Évaluer la capacité de réponse de l'Union européenne à la dynamique des flux migratoires qui ont mis à rude épreuve l'Europe et, dans une certaine mesure, sa propre stabilité.
- Mesurer les effets que les actes terroristes dramatiques enregistrés dans différentes villes européennes ont contribué à accroître un sentiment d'anxiété et de préoccupation collective dans les sociétés européennes, reprenant des questions pressantes sur l'intégration des minorités et renforçant une pensée collective critique envers l'UE, manifesté également dans la croissance des mouvements néo-nationalistes.
- Estimer les avantages pouvant découler de l'immigration, tels que: o une connaissance humaine plus profonde et une coexistence entre les peuples fondée sur la reconnaissance mutuelle; ou une opportunité pour le développement des pays impliqués.

5. Les sections du Concours

Les concurrents ont la faculté de choisir l'une des **sections** suivantes et les « **instruments de communication** » **technico-linguistiques** correspondants pour l'exécution de leur travail :

A - COMMUNICATION AUDIOVISUELLE :

- FILMS réalisés avec n'importe quelle technique de production et se référant à n'importe quel genre de cinéma et de télévision.
La durée ne doit pas dépasser 10', y compris les génériques d'entrée et de fin.

B – COMMUNICATION PAR LE WEB :

- QUOTIDIEN EN LIGNE
- BLOG
- SITE WEB

C – COMMUNICATION SUR PAPIER :

- LIVRE (« Livre blanc », manuel, dissertation, journal personnel,...)
- QUOTIDIEN SUR PAPIER

D - COMMUNICATION THÉÂTRALE ET DANSE

- THÉÂTRE
- DANSE
- THÉÂTRE - DANSE

La durée des spectacles ou des performances ne devra pas dépasser 15 minutes.

Le même instrument de communication ne doit pas être utilisé par plus d'une classe ou d'un groupe interclasse de la même École. Les Écoles ne peuvent donc inscrire au Concours qu'une seule classe ou un seul groupe interclasse pour chaque section, en indiquant l'instrument de communication (A-B-C-D) avec lequel elles veulent concourir.

Les produits portant atteinte à la dignité et aux droits de l'homme et de la société et/ou contenant des images, des sons ou tout autre élément contraire à la morale ne sont pas admis au concours.

Les produits inscrits au concours doivent être réalisés par les élèves avec leurs propres professeurs, en utilisant les moyens techniques dont ils disposent, principalement à l'aide de matériel verbal, visuel et sonore réalisé pour l'occasion ou de toute façon autoproduit.

Les productions réalisées par des tiers à l'extérieur de l'École, et surtout par des professionnels ou des entreprises du secteur de la communication, ne seront pas admises.

6. Délais de soumission des travaux et démarches pour les participants

Les écoles intéressées à participer doivent respecter les dates limites suivantes

Avant le 23 septembre 2018

Envoi de la **FICHE D'INSCRIPTION (Annexe 1)** au Secrétariat du Concours, **par courriel ou par télécopie.**

E-mail: concorso@giovanidee.it –Fax: **035.242911**

10 mars 2019

Les oeuvres devront **parvenir impérativement** avant cette date au Secrétariat du Concours selon les modalités indiquées ci-dessous :

Section A - COMMUNICATION AUDIOVISUELLE

envoyé via WeTransfer ou un autre système de transmission électronique, ou les liens(links) nécessaires pour accéder aux œuvres peuvent être fournis.

Les shorts devront être sous-titrés en anglais.

Section B – COMMUNICATION PAR LE WEB

Les liens nécessaires à la consultation en ligne des œuvres devront être fournis.

Section C – COMMUNICATION SUR PAPIER

Il faudra fournir les œuvres en version papier et les fichiers correspondant en format .pdf, sur support DVD ou d'autres supports de mémorisation.

Concorso Giovani Idee 2018-19
c/o MULTIMAGINE Soc. Coop.
Via Ghislandi, 51-53
24121 BERGAMO – Italia

Section D - COMMUNICATION THÉÂTRALE ET DANSE

Il faudra fournir les enregistrements vidéo intégraux des spectacles ou des performances. envoyé via WeTransfer ou un autre système de transmission électronique, ou les liens(links) nécessaires pour accéder aux œuvres peuvent être fournis.

Les œuvres devront être jointes aux matériaux réalisés, accompagnées de toutes les données requises et signées des documents suivants :

- **FICHE DE DOCUMENTATION SUR L'ŒUVRE RÉALISÉE (annexe 2)**
- **DÉCLARATION DE DÉCHARGE (annexe 3)**
- **AUTORISATION D'UTILISATION DES MUSIQUES (annexe 4)**

L'absence de la DÉCHARGE signée par le Directeur de l'école entraîne l'exclusion du Concours. Le Directeur de l'école qui a signé la DÉCHARGE assume personnellement la responsabilité de la véracité des informations indiquées. L'omission de transmettre la FICHE D'INFORMATION et l'AUTORISATION D'UTILISATION DES MUSIQUES entraînera également l'exclusion.

Toutes les fiches de participation peuvent être téléchargées à partir du site www.giovanidee.it

Adresses

Secrétariat du Concours « *Giovani Idee* » 2018

E-mail: concorso@giovanidee.it

Fax: 035.242911

7. Droits d'image et droits d'auteur

Le Directeur de l'École, en signant la FICHE DE DOCUMENTATION SUR L'ŒUVRE RÉALISÉE et la DÉCHARGE (**annexes n° 2 et n° 3**), déclare sous sa propre responsabilité avoir obtenu les approbations et autorisations nécessaires pour sauvegarder les droits de tous les sujets impliqués dans la production et la distribution des courts-métrages.

En particulier, aux termes de la Loi sur la protection de la vie privée, il déclare :

- avoir obtenu, par les propriétaires ou les exploitants, l'approbation à la création de scènes dans des lieux privés ;
- avoir obtenu l'approbation d'inclure dans le matériel produit les images de toutes les personnes, en particulier les mineurs, qui ont été photographiées ou filmées.

En vertu de la loi en vigueur sur le droit d'auteur :

- ne pas avoir utilisé de matériel de répertoire visuel et sonore soumis au droit d'auteur et/ou aux droits de propriété intellectuelle de tiers, ou avoir en tout état de cause acquis toutes les autorisations et concessions nécessaires à l'utilisation de ce matériel ;
- avoir acquis le droit d'utiliser et de synchroniser les pistes musicales contenues dans la bande sonore du film ou du spectacle présenté.

Une copie de l'autorisation, suivant l'exemple fourni (**annexe n. 4**), accordée par l'auteur de la musique ou par tout autre détenteur de droits d'utilisation (éditeur, interprète...) devra être jointe à la DÉCHARGE.

L'Organisation décline toute responsabilité en cas d'utilisation non autorisée d'œuvres protégées par le droit d'auteur.

8. La Commission de sélection

Avant le **15 mars 2018** la Commission de sélection, composé d'experts, sélectionnera, parmi toutes les œuvres inscrites, 5 œuvres pour chaque section du concours, qui seront admises à la phase finale, et qui participeront à l'attribution des prix prévus.

Les jugements exprimés par la Commission sont incontestables et sans appel.

9. Le Jury

Les 20 œuvres admises à la phase finale (cinq pour chaque section du Concours) seront visionnées et évaluées par un jury international « technique », composé d'experts ayant une expérience éprouvée, qui proclamera un gagnant pour chaque section.

Les 4 œuvres gagnantes ainsi sélectionnées se verront attribuer les prix prévus.

Les jugements exprimés par le jury sont incontestables et sans appel.

10. La dernière phase

Place et aux dates qui seront annoncées dans les communications ultérieures, des délégations composées d'enseignants et d'étudiants des classes de construction des œuvres choisies par la Commission de Sélection participeront.

Les classes sélectionnées pour la phase finale du concours seront notifiées par e-mail.

Le nombre de délégations sera précisé en temps voulu par une communication spécifique.

11. Les Prix

Les délégations des 4 classes gagnantes des œuvres gagnantes participeront à un voyage dans un lieu significatif en Italie ou à l'étranger.

Des informations détaillées sur le voyage et la composition des délégations qui participeront seront annoncées dans des communications ultérieures.

Le Jury sera autorisé à attribuer, à sa seule discrétion, d'autres récompenses (récompenses spéciales, mentions, rapports) à des travaux présentant des mérites particuliers.

12. Les phases du Concours

La conférence d'étude préparatoire En participant à la compétition, les écoles se sont engagés à participer à la conférence d'étude sur le thème "**A la recherche d'un avenir ...les visages des migrants sur les routes de l'Europe**", qui se tiendra à **l'Université de Bergame, le 16 et 17 Novembre ici 2018**.

La participation à la conférence est une condition nécessaire pour être admis aux étapes suivantes de la compétition.

Le programme de la Conférence, grâce à la présence d'experts de praticiens dans le domaine de l'immigration et au témoignage des étudiants qui ont gagné la 4ème édition du Concours « **Giovani Idee** », vise à fournir aux participants quelques idées et suggestions utiles pour l'élaboration des œuvres qu'ils présenteront.

Au cours de la deuxième session de la Conférence, 4 groupes de travail seront constitués au sein desquels les étudiants, regroupés selon l'instrument de communication choisi, présenteront les grandes lignes du parcours du projet qu'ils veulent adopter pour développer le sujet. Un membre du Jury international, expert dans la langue de référence du groupe, sera également présent pour soutenir les travaux du groupe.

Les classes inscrites au concours participeront à la conférence d'étude avec une délégation d'enseignants et d'étudiants.

Le nombre des composants des délégations sera précisé en temps utile au moyen d'une communication spécifique.

Toutes les informations sur les lieux et le programme de l'événement seront publiées sur le site **www.giovanidee.it**

Pour des éclaircissements et plus d'informations: info@giovanidee.it

13. Règles générales

L'inscription au concours implique l'acceptation totale du présent règlement. Toute irrégularité ou non respect du présent Règlement invalide la participation de l'École au Concours.

Les Organismes se réservent le droit de prendre des décisions sur des questions non prévues par le Règlement.

Les œuvres sur DVD ou *pen drive* et le matériel papier remis pour le Concours ne seront pas restitués et feront partie des archives de l'Association « *Giovani Idee* ».

Les Organismes se réservent sous forme non exclusive tous les droits d'utiliser les œuvres reçues et le matériel afférent uniquement à des fins d'archivage, de divulgation, de promotion, d'éducation et de culture.

Les Organismes se réservent également le droit de réaliser, à partir des œuvres, du matériel papier, audiovisuel et multimédia à utiliser pour leurs activités institutionnelles.

Pour augmenter la visibilité des courts-métrages présentés, ils pourront être diffusés en streaming sur le site officiel du Concours.

Les Organismes s'engagent à toujours citer l'École, la classe et les Professeurs qui ont réalisé l'œuvre.

Les Organismes, bien qu'ils se soient strictement engagés à conserver les œuvres reçues, ne sont pas responsables d'éventuels dommages ou pertes que ces œuvres pourraient subir.

14. Notes finales

D'autres informations de caractère général peuvent être requises:

- ❖ à la Personne de contact du Comité organisateur:
Daphne DELLA VITE, tél. 3339882195 info@giovanidee.it
- ❖ au Responsable de l'organisation :
Gianpietro BENIGNI, tél. 3384340483 presidenza@giovanidee.it

Pour obtenir des éclaircissements concernant le Concours, veuillez contacter :

- ❖ **Luigi CORSETTI** – Multimagine - **tél. 035.225582** concorso@giovanidee.it

15. Les annexes

Annexe n° 1

FICHE D'INSCRIPTION

A faire parvenir au Secrétariat du Concours par courrier électronique ou par télécopie et sur un original en papier par la poste avant le **15 octobre 2017**

Annexe n° 2

FICHE DE DOCUMENTATION SUR L'ŒUVRE RÉALISÉE

A faire parvenir au Secrétariat du Concours par courrier électronique ou par télécopie et sur un document en papier avec les œuvres inscrites au Concours, avant le **1^{er} mars 2018**

Annexe n° 3

DÉCLARATION DE DÉCHARGE

A faire parvenir au Secrétariat du Concours par courrier électronique ou par télécopie et sur un document en papier avec les œuvres inscrites au Concours, avant le **1^{er} mars 2018**

Annexe n° 4

AUTORISATION D'UTILISATION DES MUSIQUES – Fac-simile

A faire parvenir - uniquement si l'œuvre réalisée contient des pistes de musique - au Secrétariat du Concours sur papier avec les œuvres inscrites au Concours, avant le **1^{er} mars 2018**